

Informations communales – Février 2015

Nouveaux citoyens suisses

Les personnes ci-dessous ont formulé une demande de naturalisation et ont obtenu la nationalité suisse :

- M. et Mme Charles-Henri et Benoîte Potel ainsi que leurs enfants Tassilo, Eliot et Artus
- Mme Liliana Richoz

Le Conseil communal leur adresse ses sincères félicitations.

Réduction des primes d'assurance-maladie 2015

Le formulaire "[Demande de réduction des primes](#)" doit être complété, signé et déposé directement auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS à Givisiez, et non plus à l'administration communale.

Le droit à la réduction naît au plus tôt le 1^{er} jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation AVS. (Art. 7a Ordonnance du Conseil d'Etat du 08.11.2011).

Toute demande présentée après le 31 août de l'année civile est irrecevable. (Art. 2 al. 1 Ordonnance de Conseil d'Etat de 08.11.2011).

Agence AVS

Nous rappelons aux personnes concernées durant l'année par l'AVS, qu'une demande de rente vieillesse doit être complétée au minimum 3 mois avant de toucher une rente. Si l'un des conjoints est déjà au bénéfice d'une rente, la demande doit être également présentée pour l'autre conjoint. Les personnes passant du statut d'employé à indépendant doivent compléter le questionnaire pour personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative (notamment les étudiant(e)s, les invalides, les malades, les personnes préretraitées, veufs ou veuves, etc..) doivent régler une cotisation minimale dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle elles accomplissent leur 20^{ème} année et jusqu'à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Les formulaires peuvent être obtenus au bureau communal ou sur le site de la Caisse cantonale de compensation www.caisseavsfr.ch.

Informations sur les impôts pour les jeunes

Le site internet www.impots-easy.ch a pour objectif d'informer les adolescents sur le thème de la fiscalité. Tôt ou tard, les jeunes sont confrontés à leur première déclaration d'impôt. Pour beaucoup, ça n'est pas si simple et cela se comprend. Sur le site web, les jeunes peuvent se confronter directement au thème de la fiscalité. Les pages d'information expliquent la problématique complexe des impôts d'une façon simple. Les jeunes peuvent évaluer ce qu'ils auront appris au moyen de contrôles de connaissances. Pour diminuer l'appréhension et la retenue envers les impôts, les jeunes peuvent remplir de manière interactive et ludique une déclaration d'impôts.

Fritax : nouveauté !

Dès l'année fiscale 2014, le logiciel FriTax permet le dépôt électronique de la déclaration d'impôt ! FriTax est une application permettant la saisie sur ordinateur personnel des données nécessaires à la taxation des personnes physiques. Ce programme est mis gratuitement à disposition des contribuables fribourgeois, et permet de saisir un nombre illimité de déclarations. Plus d'informations sous www.fritax.ch.